

Réunion du 29 mars 1994

Le vingt-neuf mars mil neuf cent quatre vingt quatre, à 15h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Joseph Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 25 mars 1994

Présents: M^{rs} Joseph, Ferrat, Magné (par procuration),
Philippeau, Viollet, Bouderon, Maclin.

Absents: M^{rs} Alexey Bourreau, Marcand-
Secrétaire de séance: M^r Bouderon

269 C.A. 1993.

Compte administratif 1993: Présenté par M^r le Maire,
assisté par M^r Hely, receveur municipal.

Présidente: M^{me} Viollet Gladie

Section de fonctionnement: Recettes 791272, 69
Dépenses 588834, 40
Excédent 202438, 29

Section d'investissement Recette: 676172, 99
Dépenses 676172, 99
Reste à régulariser: 65 000 F.
Déficit: 65 000 F.

Résultat de clôture: excédent final 137438, 29

Voté à une majorité de 5 voix pour, 1 voix contre.

210 B.P. 1994 - Fonct. Recettes 513 978 F
De'penses: 513 978 F dont 162582 F pour
 paiement d'investissement.

Investissement: Recettes: 173 838 F
 De'penses: 173 838 F dont 50 000 F pour
 aménagement Salle Polyvalente. 50 000 F pour
 fection de toiture et aménagement mairie.

Voté à une majorité de 6 voix pour 1 voix contre.

211 Augmentation des loyers:

Le Conseil Municipal à la majorité décide d'aug-
 menter les loyers communaux de 1,29% à partir
 du 1er juillet 1994. Le loyer de logement de l'école se
 montera donc pour l'année ^{du 01/07/94 au 30/06/95} à: 15 210,94 F. et celui de
 presbytère à: 6337,89 F.

212 SIROMPPEH.


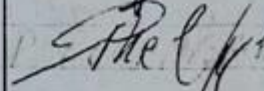
La commune de Combliers n'adhère plus au Sironpege
 depuis le 1er janvier 1994 jusqu'à la communauté
 de communes d'Horté et de Cavallette dont elle fait
 partie à cette compétence.

En conséquence, la commune ne doit plus verser
 la redevance d'ordures ménagères qui elle versait
 auparavant au recettes à son budget. Le Conseil
 Municipal donne son accord à l'unanimité.

213 Convention taxe prof.
 communautés communes.

Le Conseil Municipal de Combliers autorise le Maire à
 signer la convention portant sur quatre volontaires
 de la taxe professionnelle entre les 14 communes de la
 Communauté de Communes d'Horté et de Cavallette.

Fait et de légal en mairie les jour, mois et an susdits.
 Ont signé les membres présents.

 Maire, Viollat par procuration
 Viollat
 pas d'accord pour
 la salle des fêtes